## ART. 39 N° 21921

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2020

#### INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

### **AMENDEMENT**

Nº 21921

présenté par
M. Emmanuel Maquet, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viala, M. Gosselin, Mme Trastour-Isnart et
M. Dive

#### **ARTICLE 39**

Supprimer cet article.

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à supprimer l'article 39, article habilitant le gouvernement à prendre des ordonnances pour organiser la convergence « très progressive » des régimes spéciaux avec le régime universel.

Cet amendement de suppression vise principalement à interroger le gouvernement sur le coût des faveurs accordées aux bénéficiaires de ces régimes, principalement sous la pression d'actes de protestation, puisque l'étude d'impact est scandaleusement muette à ce sujet.